

Société Colombophile

UNION 1506 MONT-SAINT-GUIBERT

Itinéraire 2023

Site internet : <https://www.union1506.be/>



Chers Amis Colombophiles,

Tout d'abord, nous espérons que vous et votre famille êtes en bonne santé.

Voici enfin le temps de vous présenter l'itinéraire de notre société.

En concertation avec les amateurs qui ont participé aux enlogements en 2020,2021 et 2022, la majorité des amateurs désire continuer l'enlogement sur rendez-vous en 2023 et de plus nous avons l'obligation de la RFCB d'enloger sur rendez-vous.

*(Obligation d'enloger sur rendez-vous Pourquoi cette obligation ? Lors de la saison sportive 2022, nous avons reçu un certain nombre de plaintes de sociétés dans lesquelles le ramassage a été effectué avec un véhicule, qui n'était pas adapté et/ou il n'y avait pas suffisamment de place pour charger les paniers. **C'est pourquoi la décision suivante a été prise : → les amateurs doivent informer les bureaux d'enlogement du nombre de pigeons qu'ils souhaitent enloger → les sociétés doivent alors, 1 jour avant l'enlogement, communiquer le nombre de pigeons enlogés via RFCB-Admin → donner aux transporteurs la possibilité de savoir combien de paniers devront être transportés et quel moyen de transport est le plus adapté au ramassage.)***

*La prise de rendez-vous pour les enlogements peut s'effectuer via le site internet de la société : <https://www.union1506.be> ou par courriel : mont.st.guibert@union1506.be ou par **téléphone au 0473.92.12.58.***

*Pour effectuer l'organisation des rendez-vous, **nous demandons aux amateurs de réserver 1 jour avant l'enlogement, avant 9h30.** Le jour de l'enlogement dès 13 heures nous communiquerons les heures de passage via courriel ou sms ou téléphone.*

Pour la bonne marche des enlogements nous invitons les amateurs à respecter scrupuleusement les heures d'enlogement qui leur seront communiquées.

*Les amateurs se présentant pour enloger sans rendez-vous, devons attendre la **fin de l'enlogement** pour pouvoir enloger.*

Le Président et le comité Union 1506.

Itinéraire 2023

		VITESSE SAMEDI		PETIT 1/2FOND	GRAND 1/2FOND	FOND	GRAND FOND
Jour	Date	VENDREDI		JEUDI	JEUDI	MERCREDI	LUNDI
Sa	01-avr	Momignies					
Sa	08-avr	Momignies	Soissons				
Sa	15-avr	Momignies	Soissons				
Sa	22-avr	Momignies	Soissons				
Sa	29-avr	Momignies	Nanteuil				
Sa	06-mai	Momignies	Soissons	Lorris			
Sa	13-mai	Momignies	Soissons	Lorris			
Sa	20-mai	Momignies J23	Nanteuil	Orléans	Vierzon AWC		
Sa	27-mai	Laon	Melun	Lorris	Bourges I V+Y		
Sa	03-juin	Momignies	Nanteuil	Lorris	Nevers AWC	Limoges I V	
Sa	10-juin	Momignies	Soissons J23	Lorris	Argenton I V+Y	Valence V	
Sa	17-juin	Momignies	Nanteuil	Orléans	La Châtre AWC	Cahors V	
Sa	24-juin	Laon	Melun	Lorris J23	Argenton II V+Y	Montélimar V	
Ve	30-juin						Agen V+Y
Sa	01-juil	Momignies	Soissons	Lorris	Nevers AWC	Limoges II V+Y	
Ve	07-juil						Barcelone V
Sa	08-juil	Momignies	Nanteuil	Lorris	La Souterraine V+Y	Bergerac V	
Sa	15-juil	Momignies	Soissons	Lorris	Bourges AWC	Aurillac V+Y	
Ve	21-juil						Marseille V
Sa	22-juil	Momignies	Nanteuil	Lorris	Châteauroux I V+Y	Libourne V+Y	
Ve	28-juil						Narbonne V+Y
Sa	29-juil	Laon	Melun		Bourges II V+Y+J	Souillac V+Y	
Ve	04-août						Perpignan V
Sa	05-août	Momignies	Soissons	Orléans	Blois AWC	Tulle V+Y	
Sa	12-août	Momignies	Nanteuil	Lorris	Argenton III VY+J		
Sa	19-août	Momignies	Soissons	Lorris	Nevers AWC		
Sa	26-août	Momignies	Nanteuil	Lorris	Vierzon VY+J		
Sa	02-sept		Melun				
Sa	09-sept		Laon		Châteauroux II VY+J		
Sa	16-sept		Laon				
Sa	23-sept		Laon				
Sa	30-sept		Laon				

Zones de participation :

Considérant la libre circulation en Wallonie accordée, depuis cette saison, aux amateurs wallons à partir des concours de grand demi-fond ;
Que cette décision innovante ait été acceptée par tous et n'a soulevé aucune remarque,
Que la plupart des problèmes rencontrés par le comité provincial au niveau des amateurs, des relations entre sociétés ou ententes sont liés à la zone de participation et à l'application de la réglementation,

Les membres du comité EPR ont examiné la possibilité de supprimer ou d'élargir fortement les zones de participation des sociétés ou donc des ententes.

Cette réflexion se fonde sur :

- La diminution du nombre d'amateurs ;
- Les disparités géographiques de région à région lorsque la zone est calculée en communes partielles (certaines communes étant plus étendues que d'autres) ;
- L'aspect arbitraire de la fixation d'un rayon kilométrique ;
- Le manque de sportivité qui, pour une raison ou une autre, pousse amateurs et dirigeants à éliminer de la zone de participation certains amateurs ;

Sur base de ces éléments **le comité EPR** vous informe de la modification d'application pour la saison 2023 :

Pour le petit demi-fond :

Rayon Libre

Pour la vitesse :

Un rayon de 20,00 kms par société pour tous les concours. Ce rayon est calculé à partir de l'église la plus proche du local colombophile. (Eglise de Mont Saint Guibert) +50 38 02.0N /+04 36 38.0E

Zone de participation : 20.0Km- Aische-en-Refail, Beuzet, Bossière, Bothey, Gembloux, Grand-Leez, Hoeilaart, Liernu, Ligny, Meux, Ottenburg, Overijse, Saint-Denis, Sombreffe, Tongrinne

La somme des rayons de participation constitue la zone de participation générale des ententes/groupements

Les rayons de participation doivent être déterminés en kilomètre « entier ».

***Pour pouvoir enloger le certificat de vaccination est indispensable,
Aucune dérogation possible.***

Tout les pigeons enlogés doivent faire partie soit de la liste au colombier ou soit de la liste de couplage de l'amateur, tout pigeon non muté sera refusé à l'enlogement suite à un contrôle automatique géré par le master pass et le serveur RFCB.

Instructions principales

Le règlement RFCB et le règlement sportif EPR Hainaut Brabant Wallon sont d'application.

En Petite Vitesse et Grande Vitesse et Petit demi-fond

- **CONCOURS PRINCIPAL : Vieux et yearlings confondus en un seul classement.**
- **Organisation d'un doublage gratuit reprenant les vieux et les yearlings**

Frais

- Appareil : 1 euro – propriétaire : 50 cents – électronique : 50 cents
- Résultat : 1 euro

- **Aucun pigeon supplémentaire n'est accepté.**

- Vitesse du samedi : 80 cents + doublage gratuit S3

- **Petit demi-fond + Petit Club +Interprovincial + doublage wallon, le montant pour le frais de port 2023 par pigeon passe de 1,40€ à **1,50€**. Ce prix doit être demandé par TOUTES les sociétés. Dans ces 1,50€, le transport est de 1,35€, la classification et administration est de 0,10€ et 0,05€ pour le doublage.**

- Grand demi-fond : 25 cents + doublage régional gratuit.

- Fond à partir de 600 km : 25 cents + doublage régional gratuit

- **Semi National_ AWC_Z. W_ EPR_ PROVINCIAL : 25 cents**

Doublage facultatif : Union Brabançonne voir avec les organisateurs

- A partir de Limoge : Liège-Hesbaye gratuit

- Les amateurs ayant enlogé à Mont Saint Guibert et ayant une adresse internet, peuvent à leur demande recevoir le résultat, veuillez communiquer votre adresse email en début de saison.

Bulletins d'enlogement

Les bulletins sont distribués au prix de 5 cents, ils sont disponibles sur le site internet de la société.

<https://www.union1506.be>

Retenue

7% augmentés de 1% en cas de lâcher retarder.

Contrôle

Suppression de la bague en caoutchouc sur les concours nationaux et internationaux en 2023 à la suite de la pandémie « Covid-19 » (l'amateur a encore la possibilité de demander facultativement une bague en caoutchouc lors de l'enlogement)

Veillez noter que les pigeons qui participent aux concours (inter) nationaux 2023 et qui sont enlogés manuellement doivent être munis d'une bague de contrôle « chip » spéciale. Comme la bague chip électronique, celle-ci doit être couplée à la bague d'identité dans les bureaux d'enlogement. Coût de cette bague « chip » 1,10 EUR à supporter par l'amateur.

Constatations électroniques

Sont autorisées sur tous les concours, suivant le règlement sportif national.

Utilisation du Pass Box suivant instruction de la RFCB, la société enlogera uniquement avec 2 masters pass.

Lâchers

- Vitesse Belgique & France du samedi : Brabant Wallon secteur 3 ;
- Au-delà de Paris : PETIT CLUB
- Grand demi-fond et Fond : selon décision des organisateurs.

Annonce des pigeons

Art. 101 Annonces

Pour tous concours (inter)nationaux, tous les pigeons suivants constatés doivent obligatoirement être annoncés par un moyen de communication à son bureau d'enlogement ou via une plate-forme d'annonce acceptée par la RFCB :

- Le premier pigeon constaté de chaque amateur dans chaque catégorie endéans les 15 minutes à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)

- A partir du deuxième pigeon constaté de chaque amateur dans chaque catégorie endéans les 30 minutes à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)

Les annonces pour les concours mentionneront le numéro exact de la bague d'identité (7 chiffres + 2 chiffres de l'année), l'heure de constatation (en h, min, sec), l'heure d'annonce (en h, min, sec), la contremarque éventuelle dans l'aile et le nom de l'amateur. Si l'heure de la constatation n'est pas reprise en h, min, sec, le pigeon sera classé à l'heure exacte de la constatation (en h, min, sec) plus 1 minute. Au cas où une ou plusieurs de ces autres conditions ne sont pas remplies, le pigeon sera déclassé.

Les annonces pour les concours nationaux de fond et les concours internationaux de grand fond mentionneront l'heure de constatation (en h, min, sec), l'heure d'annonce (en h, min, sec), la contremarque éventuelle dans l'aile et le nom de l'amateur.

Si les délais respectifs de 15 minutes (pour le premier pigeon par catégorie), ou de 30 minutes (pour tous les autres pigeons) ne sont pas respectés, le pigeon sera classé à l'heure d'annonce de ce pigeon. Si aucune annonce n'est effectuée, toutes les constatations dans la même catégorie (et dans ses doublages) de cet amateur seront annulées.

ANONS.be est le nouveau site Web d'enregistrement des annonces

Pour le bon déroulement des concours, il est obligatoire d'annoncer la totalité des pigeons constatés, soit sur AnOns ou via téléphone et ce pour vérifier si les concours sont terminés.

Annonces chez Victor Léglise



0473 /92.12.58

Cotisations

La cotisation, fixée à 10 euros, pour tous les championnats doit être payée **avant le 15 juin 2022**

Championnat réservé aux membres en ordre de cotisation

Les Championnats seront organisés par catégorie : Championnat Vieux, Championnat Yearlings et Championnat pigeonneaux et ce du 1 avril au 30 septembre.

**Championnat Vitesse aux plus de prix : 50-40-35-30-15-15-15-10-10-10-10-10-5-5-5-5-5.
(275€)**

Championnat Vitesse aux 2 premiers marqués : 35-25-15-15-15-10-10-10-10-10-10. (165€)

**Championnat Petit Demi-Fond aux + de prix : 50-40-35-30-15-15-15-10-10-10-10-10-5-5-5-5-5.
(275€)**

**Championnat Petit Demi-Fond aux 2 premiers marqués : 35-25-15-15-15-10-10-10-10-10-10
(165€)**

Championnat Grand Demi-Fond Bourges à Limoges aux plus de prix :50-40-35-15-15-15-15-15-10-10-10-10-5-5-5-5-5. (275€)

Championnat Grand Demi-Fond de Bourges à Limoges aux 2 premiers marqués : 35-25-15-15-15-10-10-10-10-10-10 (165€)

Championnat en Fond et Grand Fond à partir de Limoges aux plus de prix : 60-50-40-30-20-20-10-10. (240€)

Grand prix Michel Biller aux 2 premiers marqués, réservé aux membres en ordre de cotisation et ayant enlogé 2 concours sur les Concours de Agen Barcelone Marseille Narbonne et Perpignan, : 100-75-75-25-25-25-25. (350€)

TOTAUX CHAMPIONNATS : 1910 €

Les amateurs seront ristournés en fin de saison des frais émanant de l'enlogement des 2é et 5é pigeons marqués enlogés sur les concours de Agen Barcelone Marseille Narbonne et Perpignan.

Le Comité

Président

Daniel Mauroy

☐ 0494/98.98.56

Trésorier

Yves Hannon

☐ 0473 /89.75.80

Secrétaire

Diels Gérard

☐ 0472/74.59.81

*Henri Weiss,
Vice-président*

*Michel Biller,
Trésorier-adjoint*

Régleur

Christophe Marit

Bonne saison colombophile à toutes et tous !